Saint-Pé-de-Bigorre
Hautes-Pyrénées
- MAIRIE -

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR L'ENTREPRISE CASSOU DIDIER AU 13 ROUTE DE PAU POUR INSTALLATION D'UNE NACELLE

VU la demande en date du 21/07/2025 par laquelle Monsieur CASSOU Didier, entrepreneur, sollicite l'autorisation de stationner une nacelle sur le domaine public communal au 13 route de Pau à Saint-Pé-de-Bigorre,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

ARRETE :

ARTICLE 1 – Autorisation

L'entreprise CASSOU Didier est autorisée à stationner une nacelle sur le domaine public au 13 route de Pau, à compter du 28 juillet 2025 jusqu'au 8 août 2025, pour des travaux de réparation de la corniche en façade du bâtiment. La circulation sera réduite de 3 mètres au niveau des travaux.

ARTICLE 2 – Signalisation

Afin de bénéficier de ce stationnement, l'entreprise CASSOU Didier, bénéficiaire de cette autorisation, aura la charge de la mise en place de la signalisation adéquate conformément à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.
Le présent arrêté sera affiché sur place par le bénéficiaire.

ARTICLE 3 – Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable des accidents de toute nature, tant vis-à-vis de la collectivité, représentée par le signataire, que vis-à-vis des tiers.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'ARGELES-GAZOST.
- Monsieur CASSOU Didier

Fait à Saint-Pé-de-Bigorre,
Le 22 juillet 2025

Le Maire,
Jean-Claude BEAUCOUESTE